



## Élucidation d'une affaire non résolue à Calgary

**Voir son agresseur condamné et incarcéré pour longtemps n'a pas fait disparaître ses cauchemars, mais cela lui a permis de tourner la page.**

En octobre 2002, Charles Desjarlais, âgé de 39 ans, a plaidé coupable à un crime qu'il avait commis dans un quartier de Calgary huit ans auparavant.

En plein jour, il a attaqué une femme qui marchait dans un parc et l'a poussée dans le taillis. S'aidant du sac à dos de la victime, chargé de livres, pour la retenir au sol, l'agresseur l'a menacée et violée.

Malgré une enquête poussée, aucune accusation n'a été déposée et l'affaire est restée non résolue.

Heureusement, la police avait recueilli des preuves biologiques pour fins d'analyses génétiques chez la victime – qui lieraient plus tard Desjarlais au crime grâce à une correspondance établie par la Banque nationale de données génétiques.

Au moment de sa condamnation, Desjarlais était incarcéré pour contacts sexuels sur une jeune fille. Conformément à la nouvelle *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, le juge a ordonné qu'il soumette un échantillon biologique à la BNDG. Le profil génétique établi concordait avec l'échantillon datant de l'agression de 1994. La BNDG avait une autre correspondance à son actif.

Sur la foi de la preuve constituée pendant l'enquête et le lien vital produit par la Banque nationale de données génétiques, Desjarlais a reconnu sa culpabilité.

Au terme du procès, un enquêteur supérieur de la police de Calgary aurait dit : « Je crois que nous commençons seulement à voir la crête des la vague. Plus il y aura de gens... qui fourniront des échantillons à la Banque (nationale de données génétiques), plus le potentiel d'établir des correspondances sera grand. »